
1403 Décret du 29 novembre 2018 modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

(Moniteur n°295 du 18 décembre 2018 p.100252)

Proposition décret n°694 (2018-2019) de Mme El Yousfi, M Du Bus de Warnaffe, Mme Lambelin et M Baurain

Discussion et adoption : séance du 28 novembre 2018 CRI n°7 (2018-2019)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2018/32508]

29 NOVEMBRE 2018. — Décret modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Article 1^{er}. A l'article 186, alinéa 1^{er}, du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, après les mots « le présent code entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 », sont ajoutés les mots «, à l'exception des dispositions suivantes qui entrent en vigueur le 1^{er} mai 2019 :

1° les dispositions du Livre V;

2° l'article 184;

3° l'article 185, alinéa 1^{er}, en ce qu'il porte sur les dispositions du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse applicables aux jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction commis avant l'âge de dix-huit ans;

4° l'article 185, alinéa 2, 4°».

Art. 2. Le présent décret entre en vigueur le 31 décembre 2018.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 29 novembre 2018.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,

A. GREOLI

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,

R. MADRANE

La Ministre de l'Éducation,

M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

A. FLAHAUT

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des Femmes et de l'Égalité des Chances,

I. SIMONIS

Note

Session 2018-2019

Documents du Parlement. Proposition de décret, n° 694-1. – Rapport de commission, n° 694-2. – Amendement(s) en séance, n° 694-3. – Texte adopté en séance plénière, n° 694-4

Compte-rendu intégral. – Discussion et adoption. Séance du 28 novembre 2018.
